

Citadelle - Homologation des tarifs pour 1998 - Réductions tarifaires demandées par la Ville - Versement d'une participation à la SEM de la Citadelle

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : Conformément à l'article 17 de la convention de délégation de gestion conclue le 28 juin 1994 avec la SEM de la Citadelle, le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance des propositions tarifaires émises par le conseil d'administration de la Société en date du 7 novembre 1997 et à se prononcer sur leur homologation.

Il convient au préalable de faire état de l'évolution de la fréquentation à la Citadelle.

* aperçu général :

A l'appui de ses propositions, la SEM de la Citadelle joint un rapport circonstancié sur les principales évolutions constatées en terme de fréquentation.

Pour résumer, on notera que :

- la fréquentation payante à la Citadelle, de l'ordre de 120 000 personnes en 1993, est passée à 170 000 environ en 1997, soit un accroissement important de plus de 30 p. 100 environ.

- la Citadelle résiste correctement dans un marché plutôt difficile, puisqu'en 1997, la fréquentation payante au Front Royal a progressé de 4,5 %.

Cependant, l'économie touristique connaît des évolutions défavorables : réduction du pouvoir d'achat consacré au tourisme, offre touristique pléthorique, dans un contexte de demande en retrait. En conséquence, la concurrence est exacerbée et nécessite des actions fortes sur le plan des tarifs, de l'animation et de la communication.

* une évolution préoccupante concernant les individuels et les familles :

Différentes études diligentées par la SEM et menées par des organismes extérieurs auprès des usagers de la Citadelle eux-mêmes ont montré depuis un an un fléchissement de la clientèle individuelle et familiale, en sens inverse de l'évolution concernant les groupes, plutôt en augmentation.

Les études concluent toutes à la même cause : le niveau des tarifs.

Elles évaluent le tarif acceptable à 40 F au plus pour un individuel.

L'autre constat des études de publics est que la clientèle locale demeure nombreuse, très familiale et est très souvent arrêtée par le coût d'une visite du site.

I - Les propositions de la SEM de la Citadelle

Elles consistent à reconduire sans modification la grille tarifaire applicable en 1997. Cela est conforme à la politique suivie depuis 1994, fondée sur l'équilibre des comptes de la SEM au moyen du financement de ses actions par une tarification en rapport avec le marché et l'ampleur des dépenses effectuées.

II - Proposition au Conseil Municipal : homologuer une grille tarifaire différente, prévoyant des réductions de tarifs substantielles pour attirer un nouveau public

Du fait des éléments préoccupants dégagés par les études de fréquentation, je vous propose de prévoir des réductions tarifaires et de compenser le manque à gagner ainsi imposé à la SEM de la Citadelle.

Ces options sont cohérentes avec celles qui vous sont soumises par ailleurs concernant les investissements.

L'objectif est d'adapter le service public au contexte économique et financier, afin d'en poursuivre l'amélioration au profit du plus grand nombre.

L'un des principes de base de la convention de délégation est la limitation des charges de la Ville au niveau atteint en 1994.

L'article 17 sur les tarifs prévoit cependant qu'elle peut demander l'application de réductions tarifaires.

Faire ce choix d'une évolution des conditions d'exploitation du service public répond à un impératif d'intérêt général très clair : continuer à favoriser l'accès de la Citadelle au plus grand nombre. L'accroissement de la fréquentation doit ainsi se poursuivre et fournir à la SEM les moyens de remplir ses obligations en matière de communication et de mise en valeur du site.

Je vous propose donc de modifier la grille tarifaire proposée dans les deux domaines relevés par les études :

- fixer le tarif individuel plein à **40 F**, quelle que soit la période de l'année (au lieu de 52 F l'été et 46 F aux autres périodes),

- établir le tarif enfant (4 à 14 ans) à **20 F** toute l'année (au lieu de 32 F l'été et 26 F en basse saison).

Corrélativement, **dans un souci de cohérence**, il convient d'ajuster le tarif réduit et le tarif groupe «adultes» à **30 F** toute l'année (au lieu de 42 F l'été et 36 F en basse saison pour le tarif réduit). Les abonnements sont abaissés à **100 F** au lieu de 120 F (adultes) et **250 F** au lieu de 260 F (famille).

Ces baisses correspondent à une réduction moyenne d'environ 20 % en faveur des familles en particulier.

III - Conformément à la loi et à la convention, il est proposé de verser à la SEM une participation compensatrice des mesures décidées*a) Principe*

L'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les budgets des services publics à caractère industriel et commercial (...) doivent être équilibrés en recettes et en dépenses».

En imposant des réductions tarifaires, la Ville pourrait demander à la SEM de restreindre son activité.

Or, le développement de la Citadelle, objectif reconnu d'intérêt général, par des actions de communication, d'animations, de commercialisation et d'investissement, reste nécessaire.

Afin de concilier développement du site et accès du plus grand nombre au service public, je vous propose que la Ville prenne en charge pour 1998 une partie du manque à gagner résultant des diminutions de tarifs.

Les dispositions du 1° de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui portent sur la compensation des «contraintes particulières de fonctionnement» imposées par la collectivité à un délégataire permettent un tel versement.

La commission de délégation de service public consultée conformément à la loi a émis un avis favorable.

b) Forme et contreparties à la participation

La Ville ne prend pas à sa charge un déficit d'exploitation constaté a posteriori. Elle assure une garantie de recettes calculée au préalable sur la base de la fréquentation 1997 par catégories de tarifs diminués par la Ville.

La participation de la Ville ne pourra excéder 1 165 KF TTC soit 1 105 KF HT. Son montant définitif sera établi en fonction de trois paramètres :

- évolution de la fréquentation, l'excédent de recettes de billetterie constaté en 1998 par rapport à 1997 étant pris en compte pour la détermination de ce montant,

- moyens financiers de la Ville : un crédit de 500 KF sera inscrit au budget primitif pour 1998. Seul un budget supplémentaire éventuel pourra abonder en surplus,

- économies ou redéploiements effectués par la SEM de la Citadelle dans ses dépenses.

Les réductions tarifaires sont conçues pour attirer un nouveau public, donc, à terme, pour générer de nouvelles recettes et permettre de revenir à l'équilibre initial du contrat de délégation de gestion.

En conséquence, cette participation est limitée à une année, éventuellement renouvelable une fois en 1999.

En cas d'obtention de subventions extérieures, la part Ville sera diminuée à due proportion.

IV - Gratuités prises en charge par la Ville

Afin de mieux maîtriser les dépenses et assurer une réelle prise en compte des transferts de compétences en matière d'enseignement, **il est proposé de modifier l'annexe de la convention de délégation pour limiter l'entrée gratuite aux écoles maternelles et primaires bisontines** qui en font la demande préalable (la mesure a pris effet à la rentrée 1997).

Pour l'ensemble de ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

1. d'homologuer les tarifs de la Citadelle pour 1998 en apportant les modifications suivantes :

- tarif individuel plein : 40 F
- tarif enfant : 20 F
- tarif réduit : 30 F
- tarif groupe adultes : 30 F
- abonnement adulte : 100 F
- abonnement famille : 250 F

2. d'approuver le règlement de participation annexé,

3. d'autoriser M. le Maire à signer avec la SEM de la Citadelle un avenant à la convention de délégation du 28 juin 1994, ayant pour objet d'y intégrer le règlement de participation et de modifier l'annexe relative aux gratuités,

4. d'ouvrir les crédits nécessaires au versement de la participation, à raison de 500 000 F au budget primitif pour 1998.

«M. LE MAIRE : Nous arrivons aux points 8, je dis aux points au pluriel : a - b - c - d. Sur cet ensemble, je rappellerai simplement que depuis trois ans, la Ville a confié à une Société d'Economie Mixte que je préside le soin de s'occuper de la Citadelle. On vous précise dans ces différents rapports l'action menée par la SEM au niveau des investissements, de l'animation, de la communication qui est, je crois, une action exemplaire car cette Société a réussi à augmenter le nombre de visiteurs payants régulièrement avec, il est vrai, une hausse importante de tarifs qu'il faut revoir. Si nous sommes passés de 120 000 personnes payantes en 1993 à 170 000 en 1997, cela a été fait malgré le tarif dont je parlais tout à l'heure et nous sommes pour l'instant dans un marché difficile. Le tarif prévu jusqu'à présent était différent en hiver et en été et nous proposons de revenir à un tarif qui sera de 40 F au plus par individu valable toute l'année pour éviter des difficultés.

M. BONNET : Monsieur le Maire, promouvoir la Citadelle et la rendre accessible au plus grand nombre de Bisontins bien sûr, nous sommes tous d'accord mais quels sont les objectifs et quels sont les moyens ? Pour ce qui est des objectifs, peut-on faire à la fois un lieu de mémoire historique, un conservatoire scientifique, un parc urbain, un mini futuroscope, etc. ? Il y a un risque de manque de lisibilité et de confusion et on peut se poser la question. Un parc bien sûr, le zoo fait partie des habitudes des Bisontins, lieu de mémoire historique et scientifique c'est évident et pour l'instant on peut peut-être en rester là par souci de cohérence mais aussi parce que de toute façon le contexte économique et financier nous y contraint.

On est obligé de voter un certain nombre de subventions aujourd'hui et cela pose la question des moyens. La SEM ne peut pas répondre apparemment aux objectifs qu'elle s'était fixés ou qui lui avait été fixés au départ. Aujourd'hui, nous subventionnons à la fois en fonctionnement pour diminuer les tarifs et en investissement, pratiquement pour tous les investissements. Alors à quoi sert la SEM ? Je n'aime pas la confusion entre public et privé par logique politique libérale mais indépendamment de cet aspect purement idéologique, à quoi sert la SEM puisque de toute façon la Ville est obligée de tout subventionner apparemment aujourd'hui et que la SEM doit adapter son fonctionnement aux services municipaux, la plupart du personnel étant municipal. Donc pourquoi une SEM quand on voit les résultats aujourd'hui ? Quel avenir pour la SEM ? On nous dit que cette

subvention de fonctionnement est accordée pour un an, éventuellement deux ans mais pas au-delà. Qu'est-ce qui nous permet aujourd'hui de penser qu'on ne dira pas la même chose dans deux ans ? Quels objectifs réalistes au-delà du projet 1998 se donne la SEM pour sortir de l'irréalisme qui nous amène aujourd'hui à voter son sauvetage ?

Economie et redéploiement sont évoqués, de quoi s'agit-il exactement ? Dernière question, doit-on maintenir un tarif global pour tous les équipements alors qu'en particulier le Musée de la Résistance et de la Déportation souhaite la gratuité certains jours ?

M. LE MAIRE : Il est ouvert gratuitement tous les jours. Je pense que tout à l'heure, peut-être pas Jacques VUILLEMIN mais Michel ROIGNOT répondra à vos questions puisqu'il est maintenant l'Adjoint responsable de la SEM.

M. DUVERGET : Merci Monsieur le Maire. La Ville n'est pas la seule actionnaire de la SEM puisque si les chiffres que j'ai vus sont bien ceux-là, c'est 69 % je crois de participation de la Ville et je voulais savoir quels étaient les réajustements prévus par les autres actionnaires dans le cadre de l'aide apportée à la SEM ?

Une autre réflexion cette fois-ci plus globale sur le rôle de la Citadelle comme élément d'attractions pour Besançon et pour la Franche-Comté. C'est la question de la place du zoo. Premièrement bien sûr, ce zoo doit être revu, restructuré et je suis, je dirais, fondamentalement d'accord avec l'idée de poursuivre cette rénovation tout en m'interrogeant. En effet je ne sais pas quel pourra être le coût envisagé pour une telle opération où il y a juxtaposition d'activités très différentes. Les zoos aujourd'hui sont ou des zoos très spécialisés ou alors des zoos qui bénéficient d'un espace libre relativement important. Y aurait-il sur le territoire de Besançon un autre territoire important pour pouvoir accueillir un zoo ? Peut-être mais on entre dans une contradiction à ce moment-là qui est effectivement l'attractivité de la Citadelle.

Pour ma part, il me semble qu'il y a une activité toutefois qui devrait être progressivement encouragée. Beaucoup de visiteurs actuellement dans les villes de France ou d'Europe sont attirés par l'histoire et la tradition populaire. Nous avons Vauban ici. J'ai assisté il n'y a pas très longtemps à une conférence dans le cadre universitaire sur Vauban et il m'a semblé que cela pouvait être, encore plus qu'aujourd'hui à Besançon, un élément de promotion du patrimoine et de promotion de l'histoire, c'est-à-dire trouver à travers Besançon et la Citadelle une véritable valorisation de l'oeuvre même de Vauban sur le plan national et hors de France. Sur l'aspect tradition populaire, on a un élément important à Nancray maintenant. Il y a eu d'ailleurs le principe des vases communicants entre la Citadelle et Nancray pour un certain nombre d'actions. Il me semble que là aussi on pourrait essayer de regrouper dans l'avenir un peu plus d'éléments sur les traditions populaires en Franche-Comté et sur l'histoire de la Franche-Comté de ce côté de la Citadelle.

Est-ce qu'on peut tout faire ? Pascal BONNET disait tout à l'heure qu'on entrait dans des contradictions, c'est évident mais la fréquentation pour l'instant stagne, les raisons sont multiples, on devra sans doute rediscuter des moyens d'accès. Aujourd'hui je vais certes approuver ce dossier sur les investissements concernant le zoo mais je ne suis pas certain qu'on ne fasse pas un peu fausse route par rapport à l'avenir et par rapport à la conception de ces installations.

M. LE MAIRE : Je crois que toutes les enquêtes montrent que les touristes sont attirés à la Citadelle premièrement par le zoo, deuxièmement par le Musée de la Résistance ; il faut donc transformer ce parc zoologique pour le rendre encore plus attrayant, attractif. Vous parliez en terminant de l'accès à la Citadelle : les réponses que nous avons obtenues jusqu'à présent des inspecteurs généraux qui sont venus enquêter prouvent simplement que premièrement le téléphérique ne leur convient pas, deuxièmement ils proposent plutôt un funiculaire qui coûte 10 MF de plus qu'un téléphérique, troisièmement l'ascenseur ne vaut rien du tout et quatrièmement l'accès reste aléatoire. Donc nous réfléchissons pour l'instant là-dessus mais nous ne pourrions pas mettre 45 MF dans un funiculaire, en tout cas pas pour l'instant, pour attirer un peu plus de monde. Il est prouvé maintenant que tous les sites touristiques souffrent d'une baisse très nette de la fréquentation mais il y a une baisse inférieure à la Citadelle par rapport aux autres sites. De plus, les visiteurs, surtout quand ils sont en famille, regardent le tarif d'entrée et si à celui-ci vous ajoutez pour chaque citoyen 10-20 F de trajet, cela pose problème. Nous nous interrogeons donc sur ce point et nous allons surtout essayer de rendre la Citadelle plus attractive, c'est notre souci. Pour l'instant notre seul objectif est le parc zoologique et puis si on continue d'avoir une évolution intéressante du nombre d'entrées sur plusieurs années avec ce nouveau tarif, on réexaminera ce dossier. Simplement, la Ville intervient pour le différentiel du tarif, ce n'est pas du ressort de la SEM ni des autres. La SEM est chargée de gérer la Citadelle, de l'animer, de communiquer pour la Citadelle mais elle n'est pas chargée d'équilibrer le manque à gagner résultant d'une décision de la Ville quant aux tarifs d'entrées. Ce n'est pas son rôle.

M. JACQUEMIN : A l'évidence, aujourd'hui Monsieur le Maire vous nous soumettez à nouveau une série de décisions sur la gestion de la SEM qui, en réalité, traduit une rupture de politique, si je comprends bien. Nous étions partis il y a deux ou trois ans sur un plan de développement du site de la Citadelle avec un opérateur qui était essentiellement basé sur la CTB avec l'hypothèse d'un téléphérique. Et tout le plan de développement en réalité avait trouvé sa logique dans le désenclavement de l'accès Citadelle et dans l'intérêt que pouvait porter la CTB à un avenant à sa concession d'exploitation du réseau de transport urbain. Toute cette logique-là, reconnaissons-le aujourd'hui, s'est écroulée.

Rappelons aussi que lorsque nous en avons discuté ici même, l'opposition avait émis des doutes sur plusieurs points qui s'avèrent être aujourd'hui fondés. D'une part sur la croissance de la fréquentation, il était dit 400 000 et nous-mêmes avons émis de sérieux doutes sur cette estimation même avec le téléphérique parce que 400 000, aucun site franc-comtois et de très loin ne peut atteindre ce chiffre-là. D'autre part, nous avons formulé des doutes sur la cohérence du projet et sur sa lisibilité. Il était polyvalent, multiple, apparemment surtout tourné vers la population plutôt que dans le cadre d'une politique de développement touristique vers l'extérieur. Cette critique se reformule d'ailleurs aujourd'hui de la même manière.

Moi je prends acte du fait que, et c'est me semble-t-il l'évidence, les tarifs sont trop élevés. Or je ne crois pas qu'on puisse aujourd'hui demander de tels tarifs. Vous étiez arrivé à des niveaux d'un peu plus de 50 F, or il est vrai que lorsque ce site est abordé par une famille, même avec des jeux de réductions, cela devient vite prohibitif, voire dissuasif. Pour ma part, je crois qu'il faut effectivement aller vers une politique tarifaire plus conforme à la possibilité de nos concitoyens de payer.

La deuxième affirmation que je voudrais faire, c'est que je souhaite qu'on n'arrête pas la réflexion sur le désenclavement. Il faut trouver un autre moyen d'accès que le téléphérique. Vous ne pourrez pas tout à la fois prétendre faire de la Citadelle un point fort du développement touristique ou

un point fort de la capitale régionale s'il n'y a pas un moyen d'accès. Vous dites qu'un funiculaire coûterait 10 MF de plus qu'un ascenseur, cela ne me paraît pas être un argument suffisamment dissuasif sur le plan financier.

M. LE MAIRE : Non mais 10 MF de plus, cela fait 45 MF au total.

M. JACQUEMIN : Cela fait une addition lourde c'est vrai, mais l'enjeu aussi est important. Ma conviction est qu'on ne développera pas le site de la Citadelle sans avoir des investissements assez lourds. Je n'imagine pas non plus que nous puissions continuer à passer sous la Porte Noire, cela me paraît évident et que dans le cadre d'une politique touristique dont on dit ici qu'elle serait volontaire, on ne se serve pas de la Citadelle comme le point fort essentiel du développement touristique franc-comtois.

Ma troisième réflexion est pour dire que sur le projet, vous excluez dans ce site la dimension sur l'histoire régionale. J'ai proposé au Conseil d'Administration où je représente l'opposition qu'on réfléchisse à un projet qui irait au-delà d'une ou deux salles sur Vauban. C'est vrai que c'est un site privilégié de Vauban mais on ne peut pas résumer l'histoire régionale à Vauban. L'histoire régionale est riche avant et après Vauban et la Ville impériale, la Ville d'empire, la Ville sous la royauté française est un autre aspect de l'identité régionale et de l'histoire de la Ville de Besançon. Je souhaiterais vraiment qu'on se penche là-dessus et je ne comprends pas les réticences de votre majorité sur ce plan. Je ne vois pas pourquoi on ne creuserait pas l'idée sinon d'un musée, du moins d'un lieu de mémoire et d'enseignement de l'histoire, de la connaissance de l'histoire franc-comtoise et particulièrement bisontine à la Citadelle.

Enfin, je me suis abstenu au vote que vous nous avez demandé sur la politique de communication annuelle de promotion du site la jugeant insuffisante. Je crois que les Bisontins fréquentent la Citadelle, c'est bien naturel mais il faut porter notre ambition bien au-delà des murs de la Ville et vous ne ferez rien si vous ne consentez pas un effort financier dans la politique de promotion et de communication. Les 300 000 F que vous nous avez demandé de voter me paraissent à ce titre, de même que le contenu même de votre campagne d'animation, insuffisants.

M. FERREOL : Je ne vais pas répondre sur le fond car je crois que Michel ROIGNOT qui a en charge ce dossier le fera. Je voudrais simplement insister sur la politique muséographique puisque c'est vrai que le dossier présenté n'est peut-être pas suffisamment mis en perspective par rapport au projet, non pas du zoo mais du parc zoologique, lui-même rattaché au Museum d'Histoire Naturelle.

Je vais très rapidement essayer de présenter ce dont il s'agit. Vous savez que c'est le seul Museum d'Histoire Naturelle de Franche-Comté qui ne se limite pas au projet d'un zoo mais qu'il a l'ambition autour du vivant de présenter des éléments qui seront limités à deux grandes familles, les primates et les félins mais aussi plus largement à expliquer et à rendre compte de l'environnement du vivant.

Je voudrais apporter peut-être deux ou trois informations que dans cette assemblée les gens ignorent sans doute. Ce Museum d'Histoire Naturelle de Besançon, comme tous les musées, mais celui-là en particulier, est tout à fait en phase avec l'Université. Il y a un important secteur de recherches et de collections extrêmement riches, très anciennes qui, de façon quotidienne, contribue à cette relation entre la Ville et l'Université. Il a, comme tous les musées, un projet plus global de rénovation actuellement en réflexion qui n'est, vous avez raison, peut-être pas suffisamment lisible mais je voulais le préciser pour M. DUVERGET, ne se limite pas à la forme ancienne du zoo tel que nous le connaissons.

Par ailleurs, nous avons déjà commencé une réflexion sur un musée de fonds ethno-régional. Je veux simplement dire et je l'annonce pour la première fois ici, que c'est une piste de réflexion qui concernera l'ensemble des musées de la Ville puisque vous savez que les missions de Mme LAVALLÉE consistent à dépasser un certain éclatement, une fragmentation des manifestations. Une grande exposition est en cours d'élaboration avec l'ensemble de nos conservateurs autour de l'an 2000 sur le thème de la Franche-Comté au temps de Courbet. Je l'évoque là, les choses ne sont pas encore calées mais vous voyez que nous partageons un certain nombre de vos préoccupations et c'est un thème fédérateur qui intéresse de nombreux partenaires. Je voulais simplement apporter ces quelques précisions.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint à la Culture et même scientifique.

M. PINARD : Quatre points très rapidement :

1 - Vauban : c'est dommage que je n'aie pas amené le dépliant qui a été édité par le Comité Régional du Tourisme financé par la Région sur Vauban où il est autant question de Neufbrisach que de Besançon et où Besançon passe après Belfort. Il faudra qu'on revoie cela de près parce que c'est proprement inadmissible.

2 - L'histoire régionale : on y a déjà fait des choses. Une salle a été inaugurée sur l'histoire géologique qui d'un point de vue pédagogique me paraît tout à fait remarquable. Une salle a été inaugurée sur les paysages, tous les paysages caractéristiques de la Franche-Comté, avec notamment des photographies de Marc PEIGNARD qui sont d'une qualité exceptionnelle.

3 - Le Docteur BONNET a dit : pourquoi une SEM puisque cela n'a pas réussi ? Les petits ruisseaux font les grandes rivières, je vous rappelle quand même qu'en trois ans, la SEM a créé 8 emplois permanents et 20 emplois saisonniers.

4 - Le point essentiel sur les subventions. Je crois qu'il faut qu'on martèle aux Bisontins la réalité. En trois ans trois mois, la SEM a investi pour 15,6 MF, taux de subvention 2,56 %. Tout à l'heure, M. FERREOL parlait des primates et des félins mais il y a aussi les radins ! (rires). Ce qui se passe à propos de la Citadelle est franchement inadmissible s'agissant du plus haut lieu touristique de la Franche-Comté.

Il faut quand même voir dans quel état on l'a récupérée cette Citadelle quand on l'a eue en 1958. Les Bisontins depuis toujours n'avaient le droit d'aller à la Citadelle que le jour de la Saint-Etienne mais l'armée l'avait complètement abandonnée. J'entends encore M. HUOT raconter ce qu'a été la première visite avant l'acquisition où il aurait presque fallu un coupe-coupe pour entrer, la végétation avait poussé, c'était quelque chose de fantastique. La Citadelle a quand même été remise dans un état tout à fait convenable.

Alors je lis dans la presse du 23 décembre : «la restauration du Château de Joux estimée à 150 MF ; fissures, infiltrations, on voit le ciel à travers le toit situé au-dessus du Musée d'armes, les combles sont protégées de bâches en plastique». Commentaire de l'Adjoint de M. CUINET : «un dossier pour lequel nous comptons bénéficier du soutien de l'Etat, du Département et sans doute de fonds européens». Je crois quand même qu'on pourrait exiger une parité entre ce Fort de Joux dont la restauration est estimée à 150 MF et la Citadelle où nous avons fait le maximum pour que ces bâtiments et les remparts soient préservés. Je crois qu'il faut être extrêmement vigilant là-dessus.

Je ne suis pas en campagne électorale, je ne suis pas candidat mais j'aime autant vous dire que si je l'étais, sur les 2,56 % de subvention des autres collectivités, là on m'entendrait !

M. REGNIER : Cela va tout à fait dans le sens de ce que vient de dire Joseph PINARD. Je crois que depuis moult années l'opposition nous donne des leçons à chaque fois sur la Citadelle. Pour le projet de funiculaire effectivement je pense qu'il ne faut pas qu'on le rejette, il est là, mais c'est 45 MF. Demain un Conseil Régional sera élu, je ne sais pas qui aura la majorité mais c'est vrai que tout le monde parle de capitale régionale et la Citadelle est un des monuments les plus visités de la région. Alors que va-t-on faire, que va faire la Région, que va faire le Département sur ce dossier ? Il faut qu'on mette chacun 20 MF, on fera alors un beau projet sur la Citadelle et on pourra alors parler de capitale régionale.

M. LE MAIRE : Chacun 20 MF, vous avez compris ? Nous on fait le reste.

M. BONNET : Joseph PINARD nous dit que la SEM a créé des emplois, soit, mais enfin on est obligé aujourd'hui de subventionner la SEM. Donc est-ce que ce n'est pas la Ville qui a créé des emplois ?

D'autre part, on attaque le Comité Régional du Tourisme. Cela avait déjà été le cas dans l'Est Républicain il y a un certain temps de la part de l'ancien Directeur de Cabinet du Maire qui avait les mêmes propos que M. PINARD ! Le CRT édite une plaquette et d'autres choses et moi j'ai lu vraiment par hasard dans une revue bourguignonne une publicité du CRT pour la région Franche-Comté où la Ville de Besançon et la Citadelle étaient en première ligne et je ne doute pas de l'attachement du Président actuel du CRT à la Ville de Besançon et à la Citadelle, alors qu'on arrête.

M. LE MAIRE : Mais qu'on le prouve cet attachement !

M. ROIGNOT : Des réponses ont déjà été apportées. Je voudrais dire que d'une certaine manière, les propositions qui sont faites aujourd'hui traduisent le résultat et le bilan positifs qu'on peut tirer de la SEM depuis sa création. Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui depuis quatre ans que la SEM a été créée ? C'est parce que premièrement elle a su développer son activité. Développer son activité, ça se marque dans les taux de fréquentation, un tiers d'augmentation des entrées payantes en quatre ans ; ses recettes propres ont pratiquement triplé durant cette période aussi pour atteindre un niveau de 9 MF pratiquement cette année et ça se marque enfin, Joseph PINARD le disait à l'instant, par la réalisation en trois ans d'un programme d'équipement d'un peu plus de 15 MF qui a permis de développer et d'initier un certain nombre d'activités concernant cette SEM au bénéfice de l'ensemble des visiteurs.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ce qui a été fait avec ces 15 MF. Simplement on peut effectivement dire et c'est un des points pour la réflexion à venir que cette offre d'activités nouvelles a permis, malgré le contexte économique difficile, l'accroissement de la fréquentation, augmentation payante d'un tiers en trois ans.

Ce que je voudrais dire également dans un deuxième temps, c'est que le constat que nous faisons pour 1998, pour l'année qui s'ouvre, c'est que la SEM est aux limites de ce qu'elle peut faire parce que les investissements qui sont à réaliser sont manifestement hors de proportion de ses capacités financières. La question a été posée tout à l'heure : est-ce que les 30 % d'actionnaires autres que la Ville participent ou ont participé ? Je dirais qu'ils ont participé à la première tranche de 15 MF de travaux en participant notamment à une augmentation de capital mais nous ne pouvons pas tous les ans, tous les six mois ou tous les deux ans revenir auprès d'eux pour solliciter des augmentations de capital afin de continuer le développement des investissements.

Partant de là, effectivement il y avait en 1993-1994, au début de la SEM, des objectifs très ambitieux, 400 000 visiteurs prévus et puis un programme d'investissements que je qualifierais par boutade de liste à la Prévert, on peut employer ce terme, c'est-à-dire qu'il fallait faire beaucoup de choses dans toutes les directions. Nous ne pouvons pas, dans le contexte économique actuel, faire tout en même temps et donc le choix qui est proposé aujourd'hui, c'est un choix de gestion, est de sérier les difficultés et de les sérier dans le temps. La priorité que nous donnons, c'est effectivement dans les trois ans qui viennent avec une première tranche cette année, de rénover complètement le parc zoologique. Pourquoi le parc zoologique et pas autre chose ? Je crois que cela a été dit par plusieurs intervenants tout à l'heure, c'est ce qui en terme d'attraction pour le public est le plus porteur. Quand on fait des enquêtes d'opinion, on constate que 7 personnes sur 10 viennent à la Citadelle parce qu'il y a le zoo et non pour les musées. On en pense ce qu'on veut mais c'est un fait. Donc la proposition que nous faisons est bien de rénover, renouveler les conditions d'accueil du public et des animaux dans ce zoo, et de ce qu'on y montrera.

C'est un programme qui coûtera 18 MF pour les trois ans qui viennent. Ainsi le parc zoologique sera complètement rénové en fin de mandat. Parallèlement nous menons la réflexion sur ce que nous allons faire comme autre activité concernant notamment la rénovation des musées. Les questions qui ont été posées sur celui de la Résistance, sur le Musée des Arts et Traditions Comtoises, nous allons les prendre effectivement à bras le corps dans les trois ans qui viennent pour faire des propositions mais il n'y aura pas d'investissement significatif dans ce domaine, en dehors du parc zoologique.

Sur un autre terrain, un constat a été fait par rapport aux tarifs. Il est vrai que dans les enquêtes faites chaque année auprès des visiteurs de la Citadelle, les tarifs à plus de 50 F pour le tarif normal sont rédhitoires et dissuasifs. Suite à ce constat, nous avons pris le parti de proposer que ces tarifs soient diminués sensiblement de l'ordre de 20 %, donc à 40 F pour le tarif de base avec toutes les déclinaisons pour les tarifs réduits ou de groupe. 40 F c'est ce qui, dans les enquêtes d'opinion, pour des équipements similaires à celui de la Citadelle est un tarif admissible de la part d'un public moyen. Donc c'est ce que nous allons proposer. La conséquence c'est qu'effectivement, à fréquentation constante, la perte de recettes pour la Citadelle est de l'ordre de 1,1 MF, 1,2 MF tel que nous l'indiquons dans la délibération et pour cette année, la Ville puisque c'est elle qui fixe les tarifs en dernier ressort, est appelée à compenser ce manque à gagner de la SEM de la Citadelle. C'est le deuxième constat sur les tarifs.

En terme de politique de communication que certains trouvent insuffisante, 300 000 F y sont consacrés dans le budget, eh bien oui ! c'est ça gérer, nous faisons avec les moyens dont nous disposons et je reprendrai peut-être beaucoup moins parfaitement le même type de réflexion que Joseph PINARD. La Ville est quasiment seule comme partenaire public, comme collectivité territoriale à financer cet équipement majeur pour la région. Alors effectivement si d'autres partenaires, d'autres collectivités veulent se joindre à nous, moi je suis prêt dès demain à me mettre autour d'une table afin de discuter sur une coopération possible entre collectivités en matière de fonctionnement. Mais il ne faut pas se voiler la face, la Ville est seule pour faire tourner jusqu'à présent la Citadelle.

M. LE MAIRE : Merci à Michel ROIGNOT qui connaît bien son sujet maintenant puisque cela fait deux mois seulement qu'on lui a confié. En deux mois, il a tout appris, il sait tout !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier des Sociétés liées à la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins cinq abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

M. le Maire et M. ROIGNOT, respectivement Président et Vice-Président de la SEM de la Citadelle, n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 février 1998.

ANNEXE

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Vu l'article L 2224-2, 1° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 17 de la convention de délégation de gestion conclue le 28 juin 1994 entre la Ville de Besançon et la Société Anonyme d'Economie Mixte de la Citadelle,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public,

Le Conseil Municipal de Besançon décide :

Article 1^{er} : En contrepartie des réductions tarifaires décidées par délibération du 19 janvier 1998, la Ville de Besançon verse à titre de compensation à la SEM de la Citadelle une participation annuelle au titre de l'exercice 1998.

Une reconduction éventuelle, si besoin est en 1999, doit résulter d'une délibération expresse.

Cette participation est plafonnée, calculée sur des bases constatées en 1997 et non revalorisable.

Article 2 : Le montant de la participation (P) correspond au calcul suivant :

$$P = [(TIBS * n1) + (TIHS * n2) + (TRBS * n3) + (TRHS * n4) + (TEBS * n5) + (TEHS * n6) + (TGA * n7) + (TAA * n8) + (TAF * n9)] - [(TI * n1+2) + (TR * n3+n4) + (TE * n5+n6) + (TA * n6) + (ABA * n7) + (ABF * n8)]$$

où

TIBS = tarif individuel basse saison pratiqué en 1997 = 46 F

TIHS = tarif individuel haute saison pratiqué en 1997 = 52 F

TRBS = tarif réduit basse saison pratiqué en 1997 = 36 F

TRHS = tarif réduit haute saison pratiqué en 1997 = 42 F

TEBS = tarif enfant (4 à 14 ans) acquitté en 1997 = 26 F

TEHS = tarif enfant (4 à 14 ans) acquitté en 1997 = 32 F

TGA = tarif groupe «adultes» pratiqué en 1997 = 35 F

TAA = tarif abonnement adulte pratiqué en 1997 = 120 F

TAF = tarif abonnement familles pratiqué en 1997 = 260 F

n1 à n9 = nombre de personnes ayant acquitté les tarifs 1997, dans les différentes catégories ci-dessus énumérées avec :

n1 = 39 000

n2 = 30 000

n3 = 18 000

n4 = 12 000

n5 = 14 500

n6 = 13 500

n7 = 12 000

n8 = 300

n9 = 400

TI = tarif individuel unique à compter de 1998 = 40 F

TR = tarif réduit unique à compter de 1998 = 30 F

TE = tarif enfant à compter de 1998 = 20 F

TA = tarif groupe adulte à compter de 1998 = 30 F

ABA = abonnement adulte à compter de 1998 = 100 F

ABF = abonnement famille à compter de 1998 = 250 F

Ce montant est arrêté à 1 165 000 F TTC au plus.

Article 3 : Pour 1998, la participation est versée en trois fois, au 1^{er} mai à raison du crédit inscrit au budget primitif pour 1998 et 40 p. 100 au plus du plafond, au 1^{er} octobre à raison de 50 p. 100 des crédits disponibles et, pour le reliquat, avant le 15 janvier de l'année suivante.

Les deux derniers termes sont calculés en fonction de la recette de billetterie réalisée au cours des mois écoulés depuis le 1^{er} janvier 1998, comparée à celle constatée au cours des mois correspondants de 1997.

Le montant du différentiel positif éventuellement constaté à l'issue de cette comparaison est pris en compte pour la détermination des deux derniers termes. Une discussion est engagée sur ce thème à l'issue de la haute saison.

Ils sont versés dans tous les cas dans la limite des crédits ouverts au budget de la Ville.

Article 4 : Le présent règlement devra, au terme d'un avenant, constituer une clause contractuelle de la convention de délégation de gestion du 28 juin 1994. A défaut, il ne pourra être appliqué.